

Conférence de presse prononcée à Tavannes le 13 juin 1992 à l'occasion de la 28ème Fête de la jeunesse jurassienne

Une «Commission fédérale pour le Jura» de plus : qu'en penser ?

A la veille d'une année du 700ème anniversaire de la Confédération qui aurait pu être houleuse, le Conseil fédéral annonçait la reprise des discussions triangulaires Confédération-Berne-Jura. Nous l'avions dit à l'époque, cette décision subite ne cachait rien d'autre qu'une manoeuvre visant à annihiler toute velléité revendicatrice de la part des autorités jurassiennes. Ainsi, les ronflantes manifestations patriotico-culturelles parentelles se dérouler à l'abri de tout risque de dérapage de la part des participants jurassiens. Les politiciens ayant rabattu pavillon, le Groupe Bélier, conformément à sa ligne politique, s'engagea alors à rappeler l'existence du problème jurassien lors des principaux rendez-vous de l'an dernier.

Comme nous l'avions prévu, la fin de l'année approchait et les rencontres triangulaires n'avaient pas permis d'entrevoir le semblant d'un début de progrès dans le cadre du règlement de la question jurassienne. Des quelques séances tenues, peu de choses avaient filtré, si ce n'est que la Berne cantonale refusait obstinément d'aborder les problèmes de fond, que les représentants jurassiens n'aboutissaient pas dans leurs tentatives feutrées de convaincre leurs interlocuteurs de s'atteler sérieusement à la tâche et que la Confédération, toute heureuse d'avoir pu museler aussi aisément la classe politique jurassienne, se complaisait dans un attentisme écoeurant. Pourtant, pour sauver la face, il fallait bien sortir de l'ornière dans laquelle tout ce petit monde se trouvait.

En effet, il n'était pas bon, pour le Conseil fédéral surtout, de faire durer un processus conçu dans un tout autre but que celui d'aboutir. Avec le temps, les risques croissaient de voir les Jurassiens, lassés, quitter le bateau avec fracas ou de se trouver face à une opinion publique régionale irritée par l'absence de tout progrès. C'est alors que l'un ou l'autre de nos responsables fédéraux, par un de ces tours de passe-passe simplistes dont seuls les illusionnistes de la coupole fédérale ont le secret, annonça la création d'une «Commission consultative pour le Jura».

Si cette nouvelle ne fit pas l'effet d'une bombe, du moins peut-on la considérer comme le fait marquant de ce premier semestre 1992. C'est la raison pour laquelle nous nous y attarderons quelque peu aujourd'hui. Après quelques rappels nécessaires, nous vous ferons part de notre perception de cette nouvelle commission et de notre position à son égard.

Vous aurez pu le constater, les réactions émanant des différents mouvements séparatistes relatives à l'annonce faite par les autorités suisses, ont été pour le moins empreintes de scepticisme. Pourquoi faire montre de sentiments aussi négatifs alors qu'un observateur non averti aurait pu considérer ce résultat comme un premier point acquis par les séparatistes dans cette nouvelle phase de lutte ? Quant à nous, nous voyons trois raisons à une telle attitude :

La première, que d'aucuns qualifieront de purement subjectives, réside dans le sentiment bien implanté dans les milieux militants qu'une collusion certaine existe entre les deux Bernes. Des intérêts parallèles à ceux de l'Ours ont depuis longtemps fait des autorités fédérales les comparses des rapines bernoises. La démonstration de cette réalité a déjà été faite ailleurs et en d'autres temps, nous n'y reviendrons donc plus. Dès lors, pour nous Jurassiens, tout ce qui vient du palais fédéral incite à la méfiance. Ce phénomène ne s'explique pas rationnellement, mais il est le fruit, d'une expérience vieille de près de 50 ans.

La deuxième raison du scepticisme jurassien est issue du très grand flou qui règne encore sur les attributions et les compétences du nouvel organe prétendument indépendant créé par Berne. De même pensons-nous qu'il existe des raisons secrètes au brusque renversement de position opéré par la Berne fédérale. Mais nous reviendrons plus tard sur cet aspect de la question.

C'est dans le douloureux précédent que constitue la trop fameuse «Commission de bons offices pour le Jura», dite «Commission des sages» que réside la troisième source de nos doutes.

Années 1960 : les autorités fédérales, contraintes, obtiennent de Berne la création d'une «Commission de bons offices pour le Jura»

Cet organe "neutre" qui s'attaqua au problème jurassien dans la seconde moitié des années 1960 reste le modèle suisse en matière de traitement des différends entre Confédérés. C'est pourquoi, il nous a paru nécessaire de rappeler certains faits concernant cet épisode d'histoire déjà ancienne.

Le contexte général de la création de cette commission est celui, agité chez nous comme ailleurs, des années 1960 finissantes. Durant toute la décennie, la tension est allée en croissant entre Jurassiens et Bernois. Les autorités fédérales, et plus particulièrement Fritz Traugott Wahlen, alors en charge du département politique fédéral, s'inquiètent. La position traditionnelle du Conseil fédéral qui, jusque-là, avait considéré le problème jurassien comme ressortissant uniquement à la politique intérieure du Canton de Berne, se lézarde. A cela, deux motifs, dont l'un est essentiel. D'une part, la paix intérieure de la Suisse est troublée. Le Groupe Bélier, avec ses actions d'éclat tous azimuts et plus encore le FLJ, avec ses attentats divers, ont insufflé un sentiment d'inquiétude ou de doute au sein des autorités et de la population qui remarquent que, contrairement à ce qu'elles voulaient croire, la petite

Suisse, comme tous ses voisins, n'est pas à l'abri d'un certain désordre. Pourtant, ce qui est déterminant pour les plus hautes instances de la Confédération, c'est que, du monde entier arrivent des notes émanant de nos services diplomatiques et faisant état de la curiosité de certains milieux et de nombreux organes de presse face à ce problème qui mine l'image d'une Suisse modèle d'harmonie et de bien-être qu'on avait si bien réussi à imposer. L'image de marque du pays à l'étranger étant menacée, le Conseil fédéral se doit de réagir.

Cette prise de conscience de la part de certains membres de l'exécutif suisse date déjà de 1963. Mais les avis divergent. Deux événements vont encore accélérer les choses.

Le premier est l'affaire des Rangiers du 30 août 1964. A l'occasion de la commémoration de l'occupation des frontières par l'armée durant les deux guerres mondiales, 5000 Jurassiens contre-manifestent et "expulsent" notamment Paul Chaudet, alors chef du DMF, qui rapidement quitter les lieux.

Le second date du 11 septembre 1964 et a pour cadre l'Exposition nationale de Lausanne.

À l'occasion de la journée bernoise et pour empêcher toute forme d'expression de l'idéal jurassien, les autorités cantonales vont se déshonorer en plaçant leur capitale ainsi qu'une bonne partie du reste du Canton de Vaud dans un quasi état de siège. Les réactions enregistrées dans le Jura et ailleurs à la suite de cet acte d'allégeance des Vaudois envers leurs anciens maîtres bernois sont telles que les moins sclérosés des responsables politiques suisses tente d'accélérer le mouvement. Dans le même temps, les mouvements de lutte maintiennent et même accroissent la pression tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, si bien que la création d'une commission neutre, ayant pour mission d'ouvrir des voies de règlement du conflit jurassien, s'impose de plus en plus sous la coupole. Un seul obstacle persiste, mais il est de taille. En effet, le Canton de Berne refuse toujours le dialogue et ne veut pas de «l'intervention de la Confédération dans ses affaires internes». Il faudra encore plusieurs années pour en arriver à la constitution de la commission de bons offices en 1967. Les responsables bernois les plus intransigeants tenteront bien une dernière fois d'intimider les Jurassiens en profitant de la pause estivale de 1968. Profitant de l'absence d'une majorité de ses collègues, le Bernois du gouvernement helvétique, Rudolf Gnägi, met en oeuvre un plan préparé par le chef de la police du Canton de Berne. Cette manoeuvre permet aux autorités d'instaurer une occupation militaire larvée du Jura, certaines troupes, décrétées de piquet, étant même équipées, en complément de leurs minutions de guerre, de matériel de lutte "anti-émeutes" comme des gaz lacrymogènes par exemple. Cette sinistre opération se terminera en "eau de boudin" pour ses instigateurs car le peuple jurassien, loin de s'effrayer, sera très ferme dans sa réaction.

Il n'est donc plus temps pour Berne de saboter le travail de la commission de bons offices, mais de la contrôler le mieux possible. Il faut dire que la tâche bernoise est facile. En effet, pour obtenir l'indispensable accord de Leurs

Excellences, les autorités helvétiques, faisant une nouvelle fois preuve de faiblesse, ont cédé à toutes les exigences de l'Ours.

Ainsi Berne a l'entière liberté de désigner les membres de l'organe prétendu neutre. L'ancien ambassadeur Carl Burckhardt est donc rayé de la liste des papables du seul fait que son lien de parenté avec Gonzague de Reynold le rend suspect aux yeux des maîtres du jeu. De même n'est-il pas question de discuter directement avec des responsables jurassiens représentatifs des aspirations du peuple. Bref, la commission, bien que pétrie de louables intentions, est l'otage du canton responsable du différend qu'elle prétend arbitrer. Les commissaires sont en liberté surveillée. Ils arracheront bien une révision constitutionnelle prévoyant l'autodétermination du peuple jurassien, mais n'entreront pas en matière sur l'élaboration de modalités d'exécution conformes au droit des gens. L'ancien Président de la Confédération Max Petitpierre, président de la commission de sages, pesant de tout son poids de négociateur habile, ne pourra pas obtenir ce qu'il désire de la part des Jurassiens, à savoir de discuter de l'application de la solution préconisée par son organe. C'est donc sur un constat de semi-échec que mourra la commission de bons offices. Certains de ses membres se rendaient-ils déjà compte, à l'époque, que les dispositions qu'ils proposaient ne permettaient pas de résoudre le conflit jurassien ?

Ce rappel des faits nous montre clairement que, bien qu'émanant des autorités suisses agissant sous la pression des Jurassiens, la commission de bons offices pour le Jura n'a existé et travaillé qu'en vertu des "bonnes grâces" bernoises. En fait d'indépendance, elle n'a pu aller qu'au bout de la laisse que tenaient les responsables politiques des bords de l'Aar. L'exemple est décidément trop criant pour qu'on n'y songe pas, même 25 ans plus tard !

1974-75 : l'occasion manquée d'instaurer une médiation fédérale sérieuse

Si l'attitude de la Confédération nous semble suspecte aujourd'hui, c'est également du fait que celle-ci a refusé d'intervenir dans le conflit Berne-Jura dès le soir du 23 juin 1974. Pourtant, le moment s'y prêtait puisqu'une situation toute nouvelle se présentait alors. Quelle était-elle ? Le vote d'autodétermination, malgré sa procédure viciée, venait de donner une majorité très claire en faveur de la création d'un nouveau canton. En d'autres termes, le Rassemblement jurassien, dont les thèses triomphaient nettement pouvait prétendre à une légitimité qu'on lui avait jusque-là déniée. Il aurait constitué un interlocuteur valable en face des Conseillers d'État bernois. Le résultat du scrutin lui-même constituait une invitation à l'intervention.

En effet, le problème jurassien était virtuellement résolu, la machine infernale concoctée par les politiciens bernois les plus retords venait de leur exploser entre les mains. Le scénario improbable s'était réalisé. Cette situation nouvelle aurait bien mérité un temps d'arrêt en faveur de la réflexion et de la discussion. Une autorité fédérale moins craintive face à la puissance et

au sans-gêne bernois, ayant une conscience moins mauvaise vis-à-vis des Jurassiens, aurait saisi cette opportunité et contraint tous les acteurs à la négociation. C'était compter sans la constante faiblesse de la Confédération à l'égard de son membre le plus arrogant. Les années 1960 et l'épisode de la commission de bons offices nous l'ont rappelé : face à un Canton de Berne déterminé, l'exécutif fédéral plie toujours le genou. Dès lors les propositions de trêve de la part des mouvements jurassiens étaient bien insignifiantes en regard de la rage de l'ours blessé dans son orgueil ! Leurs Excellences exigeaient-elles réparation, au mépris de l'unité du Jura, pourtant si souvent proclamée par elles-mêmes dans les années précédentes ? Eh bien, on leur laisserait toute latitude pour agir à leur guise. Peut-être espérait-on secrètement que les Jurassiens, lassés de lutter et ayant obtenu partiellement satisfaction, renonceraient à poursuivre le combat. La suite des événements allait totalement démentir cet absurde calcul. Visiblement, les personnes gravitant dans les hautes sphères de ce pays sont trop peu clairvoyantes pour comprendre que le système de compromis et de tractations en vigueur dans leurs milieux ne peuvent s'appliquer à la question de la liberté d'un peuple.

Bref, les erreurs de jugement commises dès 1947 se perpétuèrent au-delà du plébiscite du 23 juin 1974. Tout au long des années qui suivirent, les Jurassiens réclamèrent l'instauration d'une véritable médiation fédérale. A chaque fois, on leur opposa une fin de non-recevoir, tantôt polie, tantôt grossière. Il est vrai que certains responsables, à l'image de Kurt Furgler, vivaient très mal les conséquences de leurs erreurs d'appréciation. N'osant s'attaquer au Canton de Berne, institution de poids, ils rejetaient sur les Jurassiens toute la responsabilité des événements désagréables qui se suivaient très régulièrement. La Suisse repue et assoupie ne supportait pas l'indigestion que lui causait la non-résolution du problème jurassien.

En l'espace de plus de quinze ans (de 1974 à la fin des années 80), le Jura, malgré sons insistance, n'a pas vu l'ombre d'un mouvement dans le sens de ses demandes. Aujourd'hui, dans un flou très peu artistique et à la suite de diverses manoeuvres pour le moins obscures, on ressort un fantôme sur un placard. Qui oserait nous blâmer lorsque nous étalons notre scepticisme ?

Commission pour le Jura, mouture 1992 : quelles réalités ?

Nous venons de le voir, l'officialité helvétique n'a pas voulu, en l'espace de 15 ans, lever le petit doigt pour faire droit aux multiples requêtes jurassiennes. Il nous est donc permis de penser qu'autre chose que notre bon droit est aujourd'hui à l'origine de cette brusque volte-face que constitue l'annonce de la mise sur pied de la «Commission consultative pour le Jura». Quelles peuvent être ces obscures raisons ?

L'une d'entre elles, et certainement la plus importante, réside dans le fait que l'exécutif fédéral était empêtré dans les séances tripartites qui ne pouvaient mener à rien et, qui plus est, n'avaient plus aucun sens, le 700ème anniversaire du pays étant passé. Il lui fallait donc trouver une porte de sortie, la plus

élégante possible, mais qui ne l'engageait pas trop non plus. À cet égard, l'organe qui vient de voir le jour représente sans doute la solution la meilleure pour la haute autorité suisse. Nous verrons bientôt dans quelle mesure.

Des gages qu'on voudrait donner à l'État de Berne pourraient constituer une deuxième raison de l'action fédérale. Depuis longtemps, ce dernier se plaint «de la politique agressive menée par le Canton du Jura à son égard». Une commission "neutre" admonestant le dernier-né par trop impertinent, voilà qui reconforterait Leurs Excellences et qui ne déplairait pas trop à l'Helvétie.

Une troisième raison pourrait consister en un petit coup de pouce en faveur des autorités jurassiennes. Le bilan de leur action en matière de réunification est en effet bien maigre. Hormis d'émouvantes déclarations d'intention, nous n'avons pas lieu de nous montrer satisfaits de nos élus. L'obtention d'une forme de médiation fédérale après des années de vains efforts pourrait à la rigueur redorer le blason de nos ministres.

Les deux dernières hypothèses présentées nous semblent cependant de peu de poids en regard de la première. La Confédération jouerait donc les illusionnistes. Certains indices corroborent l'impression de «poudre aux yeux» que nous avons lorsqu'on nous parle de cette soi-disant médiation.

Le premier de ceux-ci saute aux yeux. Il réside dans la dénomination même de l'organe créé. Il s'agit d'une commission consultative. Or, qui dit consultatif dit impuissant par manque de pouvoir décisionnel. Un organisme consultatif n'est consulté que par ceux qui ont intérêt à le faire. Il ne peut s'imposer de lui-même. Imaginons donc que nos 4 sages arrivent à préconiser une solution diamétralement opposée au vu de l'une ou de l'autre des parties au conflit. Cette dernière rejettera les conclusions des commissaires, n'en tiendra pas compte et sera dit.

Le deuxième réside dans le cahier des charges de cette commission. A notre connaissance, il n'est pas véritablement défini à ce jour et ce fait est inquiétant. Se contentera-t-on de régler des cas, certes exemplaires, mais annexes comme celui de Vellerat ? Voudra-t-on reprendre cette vieille manie du marchandage si chère au monde politique en préconisant une fois de plus l'échange entre Vellerat et Ederswiler ? Rappelons que les Jurassiens ne peuvent pas entrer en matière sur cette question. Ou bien osera-t-on s'attaquer au problème de fond que la Berne cantonale nie ? Vous le constatez, à ce stade déjà, la marge de manœuvre d'une commission consultative est presque nulle.

Le troisième indice apparaît dans la composition même de cet organe. Nous ne mettrons pas en doute l'honnêteté ni la bonne volonté des membres présents. Un point commun au moins les caractérise : ils sont tous issus du sérail politique helvétique et rompus à ses continuels compromis. Ils voudront donc vraisemblablement appliquer les méthodes qu'ils connaissent et dont ils ont si souvent abusé au cours de leurs carrières. C'est ici que nous retrouvons la pierre d'achoppement sur laquelle avaient buté Max Petitpierre et ses col-

lègues à la fin des années 1960 : à savoir qu'un compromis n'est pas envisageable lorsque la liberté d'un peuple est en jeu.

Le Groupe Bélier et la commission consultative : nos conclusions

Nous l'avons vu, comme celle qui l'a précédée, la commission pour le Jura version 1992, est marquée, dès sa naissance, par les tares qui provoqueront certainement son échec.

Nous croyons que, dans l'esprit du Conseil fédéral et peut-être dans celui de l'exécutif bernois, il s'agit en fait d'une entreprise soporifique, visant à tirer les choses en longueur sans aborder le fond du problème ainsi qu'à museler pour une longue durée les autorités de l'État jurassien.

En conséquence, nous invitons le Gouvernement jurassien à ne pas se laisser berner une fois de plus et à agir fermement, même à l'égard de la commission consultative.

Comme par le passé, et les événements des années 1960 que nous avons rappelés le montrent clairement, ce sont des actions déterminées et appropriées qui contraindront les plus hautes instances à sortir de leur immobilisme et à agir vraiment. Pour le Groupe Bélier, les choses sont claires : il faudra encore et encore remuer le bâton dans la fourmilière. La tâche est plus ardue que par le passé, car, dans le monde hyper-médiatisé d'aujourd'hui, le retentissement d'une action est très différent de celui qu'aurait eu la même action dans les années 1960. Nos cibles devront donc se situer à un autre niveau. Il s'agira pour notre mouvement de trouver la juste mesure des choses. Un fait est cependant évident : nous n'attendrons pas les hypothétiques résultats des travaux de Messieurs Bonnard et consorts pour poursuivre nos activités.

Les autorités fédérales sont prévenues, la poudre de perlimpinpin n'a pas d'effets sur nous. A elles de démontrer par des actes concrets que notre perception des faits est erronée et qu'elles désirent vraiment résoudre la question jurassienne une fois pour toutes.

Groupe Bélier